

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Arras Nord

n°2024/02/15

Date de convocation
20 février 2024

L'an deux mil vingt quatre
le **LUNDI 26 FEVRIER 2024** à 18 Heures 00
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage
20 février 2024

Nombre de conseillers

Etaient présents :

Exercice : 26
Présents : 17
Votants : 20

Monsieur Alain CAYET – Monsieur Guy BRAS – Madame Marie-Antoinette DESHORTIES –
Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ – Madame Anne-Caroline RATAJCZAK –
Monsieur Stéphane FOURNIER – Madame Ghislaine VALENTE – Monsieur Marc SERRA –
Madame Sophie LOPEZ – Monsieur Fouad AJARRAY – Madame Yveline LOURDEL –
Monsieur Yves RAOULT – Madame Micheline LAURENT – Madame Martine DUQUESNOY –
Monsieur Patrick BRUGUET – Madame Corinne DOLLE – Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Madame Christelle LEBAS qui donne procuration à Monsieur Guy BRAS
Madame Astrid SAVARY qui donne procuration à Monsieur Alain CAYET
Monsieur Thierry IMBERT qui donne procuration à Stéphane FOURNIER

Madame Chantal DECOCQ
Monsieur Philippe LEFEBVRE
Madame Audrey TISON
Monsieur Jean-Claude NOEL
Monsieur Hubert CHIVET
Madame Sandrine SERGEANT

NM

Secrétaire de séance :

Monsieur Patrick BRUGUET

Objet : Activités d'autofinancement de la K'fêt

Monsieur le Maire expose :

Pour répondre à un besoin des adolescents de la Commune, le pôle jeunesse a mis en place le projet
« Action jeunes ».

Pour atteindre au plus proche certains objectifs du projet comme :

- Développer la solidarité et l'autonomie par la vie de groupe
- Amener les jeunes à sortir de leur quartier.

Le pôle jeunesse propose aux jeunes de participer à des activités d'autofinancement comme le lavage auto, la vente de café, vente de grilles de tombola, vente de brioche..... afin de pouvoir s'organiser et financer une partie d'un séjour.

Chaque jeune volontaire participant aux activités d'autofinancement devra s'inscrire auprès du Pôle jeunesse.

Afin de proposer des activités d'autofinancement, le pôle jeunesse propose six tarifs :
0,50 €, 1 €, 2 €, 3 €, 4 € et 5 €

Les activités d'autofinancement se dérouleront durant l'année 2024 selon le calendrier des manifestations de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider les activités d'autofinancement.
- De valider les tarifs de participation des habitants.
- De mettre à jour la régie de recettes « Activités de loisirs » afin de pouvoir percevoir le tarif demandé.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces permettant l'exécution de cette délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 27 février 2024
Le Maire,
Alain CAYET.

